Nations Unies E/cn.7/2010/7/Corr.1



Conseil économique et social

Distr. générale 23 février 2010 Français Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-troisième session

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire*

Trafic et offre illicites de drogues et mesures y relatives: coopération internationale pour l'éradication des cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes et pour le développement alternatif

Promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif

Rapport du Directeur exécutif

Rectificatif

Paragraphe 9, troisième phrase

Après du Myanmar, insérer du Pérou

Paragraphe 12

Substituer au texte actuel:

12. En octobre 2009, le Pérou a proposé d'accueillir la conférence internationale sur le développement alternatif pour promouvoir les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, conférence que la Commission des stupéfiants avait appelé de ses vœux dans sa résolution 52/6. Par la suite, en décembre 2009, la Thaïlande a également officiellement proposé d'accueillir la conférence. L'offre de la Thaïlande comprenait la tenue d'un forum sur les politiques et des visites sur le terrain.

* E/CN.7/2010/1.

V.10-51313 (F) 260210 010310



